



Cher(e)s Ami(e)s plongeurs,

L'année 2013 a été une année conduisant à une chute d'un peu plus de 3 000 brevets. Nous perdons pour la 3^e année consécutive environ 1 000 niveaux 1, une baisse de 1 000 brevets nitrox ainsi qu'une baisse de niveaux 4 et MF1 complètent le tableau pour 2013. La chute des niveaux 4 et MF1 concerne plus particulièrement la CTN et les premières mesures pour enrayer cette perte de vitesse ont vu le jour récemment. Notre niveau 4 possède désormais un examen le rendant plus réaliste et plus attrayant. De plus, l'organisation de cet examen a été facilitée en permettant, sous certaines conditions, à deux MF2 de l'organiser. Quant à notre examen MF1, il peut désormais être mis en place sous la responsabilité d'un instructeur régional sans la présence obligatoire d'un instructeur national.

Concernant les niveaux 1 cette perte est importante et s'agissant du brevet d'entrée elle ne concerne pas seulement la CTN mais toute la FFESSM. Il est indispensable de renverser cette tendance, et l'ensemble des techniciens, présidents de clubs et plongeurs doivent s'y atteler. Bonnes bulles à vous tous. ■

Jo Vrijens
Président de la CTN



CLAUDE DUBOC
Responsable de rubrique

LES ÉCHOS DE LA CTN

Les propositions de la CTN sont soumises à l'approbation du comité directeur national pour qu'elles deviennent applicables.

Le 18 janvier dernier, les présidents des CTR se sont réunis à Marignane pour la première séance de travail de l'année 2014. Pour respecter une tradition bien établie, le président Vrijens a ouvert la journée de travail en transmettant à l'assemblée diverses informations résultant des décisions du CDN.

- > L'utilisation d'une noria lors des évaluations n'est pas rejetée, mais elle est évidemment soumise à des conditions de sécurité importantes.
- > La plongée souterraine n'étant pas régie par le *Code du sport*, il n'y a pas de raison de délivrer des qualifications spécifiques.
- > Les modifications des examens de GP et de MF2 sont validées et applicables dès maintenant.
- > Pour respecter les exigences ministérielles en matière de féminisation des cadres, 4 postes d'INS sont réservés à des instructrices.
- > Le président attire l'attention sur le fait que de trop nombreux livrets pédagogiques ne sont pas remplis correctement. Les stagiaires sont donc invités à suivre l'évolution de leur formation en conformité avec les textes.
- > Le budget de la CTN est maintenu.
- > TIV : un inspecteur de l'APAVE est en droit de refuser l'inspection préalable des tampons par un TIV.
- > Les mémoires des IN et la banque de sujets MF2 sont dorénavant en accès libre sur le site fédéral.
- > Lors des stages en situation des initiateurs, le nombre de stagiaires est limité à 4 par tuteur.

> On constate une baisse importante des certifications de N1, N4 et MF1.

VALORISATION DU GC4

La valorisation du GC4 (formation facultative pour les initiateurs N4) sera prise en compte ultérieurement dans le cadre plus général de la valorisation des acquis pour tous les niveaux.

COLLÈGE DES INSTRUCTEURS NATIONAUX

Le nouveau règlement prévoit que les instructeurs âgés de plus de 65 ans pourront devenir experts sans obligation d'activité au niveau des examens de MF2. Les IN âgés de moins de 65 ans, susceptibles d'assurer tous les postes de cet examen sont qualifiés d'instructeurs techniques. Toutefois, il sera possible de faire appel aux experts s'ils présentent les capacités requises pour participer à l'ensemble des épreuves d'examen.

ORGANISATION DES EXAMENS RÉGIONAUX

Le jury d'un examen de GP peut être constitué de deux moniteurs de second degré. L'un est désigné comme délégué par la CTR. L'un des deux doit être extérieur à l'établissement organisateur.

Examen de MF1 : un instructeur, membre du collège régional, désigné par le président de la CTR, est chargé de vérifier la conformité du déroulement de l'examen.

LE MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE

Depuis sa mise en place, le MFT a subi de nombreuses évolutions. On constate que cet empiement

progressif a entraîné un manque de cohérence. Un groupe de travail est donc chargé de remédier à ce fait. Une introduction générale sera rédigée.

Par ailleurs, la CTN se propose de rédiger un document simplifié destiné aux plongeurs, résumant les attentes des différents niveaux. Il sera également publié un historique des anciennes appellations permettant de les situer dans la grille actuelle.

L'ENSEIGNEMENT DE LA DÉSATURATION DANS LES CURSUS FÉDÉRAUX

L'enseignement de l'utilisation des tables tel qu'il est pratiqué actuellement est devenu parfaitement désuet, compte tenu de la quasi-généralisation de l'utilisation des ordinateurs. Il convient donc de se pencher sur cette nécessaire évolution, en limitant la référence aux tables à une mise en évidence du principe général d'un processus de décompression, puis en axant la formation vers des considérations pragmatiques de l'utilisation du calculateur. Un groupe de travail est mis en place pour proposer des contenus de formation allant dans ce sens.

CONSERVATION DES GROUPES À L'EXAMEN DE MF2

La CTN décide de maintenir la limite de 8/20, sans délibération, dans les groupes non acquis pour bénéficier de la possibilité de conserver une partie réussie.

La prochaine réunion de la CTN se tiendra le 24 mai prochain. ■

Claude Duboc